



Cliquez ici pour adhérer en ligne

Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2018-2019 - Lettre du SNUipp-FSU n°26

Sommaire : Appel à candidature, Permutations, Temps de travail, Elections, Université d'automne, Postes adaptés, Demandes d'allègements de service, Priorités médicales mouvement, Aménagement Poste de travail, Réunion syndicale spéciale remplaçant-es, Stage Freinet, Calendrier prévisionnel, Retraites



Inscription Postes à exigences particulières -

Candidatures avant le 23 novembre 2018 -

COPIES au SNUipp-FSU

Fiche de candidature - annexe 1 - à adresser à l'inspection de circonscription **avant le 23 novembre 2018** délai de rigueur, **pour chaque fonction demandée** demandée.

☐ **Commissions d'entretien : les mercredis 19 décembre 2018 et 9 janvier 2019**

En cas d'avis favorable après consultation de la Commission Administrative Paritaire Départementale, les collègues sont inscrits dans un vivier pour une durée de 3 ans (à compter du 1er septembre 2019 soit pour les années scolaires 2019-2020 - 2020-2021 et 2021-2022).

- ▶ Le renouvellement étant automatique durant cette période, les candidats inscrits sur les listes d'aptitude au titre des années 2017-2018 et 2018-2019 conservent le bénéfice de cette inscription pour l'année scolaire 2019-2020.
- ▶ En revanche, les candidats inscrits au titre de l'année 2016-2017 doivent repasser le ou les entretiens s'ils n'ont pas obtenu de poste au mouvement sur le ou les postes à exigences concerné-s.

La liste des postes à exigences particulières ici



Changement de département c'est parti !

Le calendrier des opérations des permutations informatisées pour celles et ceux qui envisagent de changer de département. La note de service est parue dans un BO spécial n°5 du 8 novembre.

N'hésitez pas à nous saisir pour obtenir des informations.

COPIES au SNUipp-FSU de vos demandes de changement de département et le cas échéant de la demande de bonification 800 points, pour vérification du barème et suivi

[Lire la suite](#)

[Le dossier complet du SNUipp-FSU](#)

CONSULTER AUSSI :

PLATE FORME SNUipp-FSU PERMUTATIONS

BONIFICATION exceptionnelle 800 points: annexe à renvoyer à l'IA AVANT le 30 NOVEMBRE (avec les PJ)

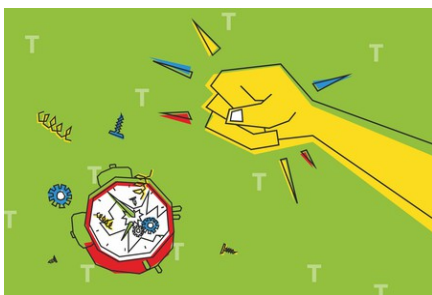
Un groupe de travail se réunira à l'IA courant Janvier pour étude des demandes (selon notamment l'avis formulé par le médecin de prévention)

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi

QUI EST CONCERNE-E

Sur proposition du médecin de prévention et après examen des situations en groupe de travail départemental et avis de la CAPD, les DA-SEN peuvent accorder une bonification de 800 points (non cumulable avec la bonification de 100 points dus pour les collègues qui ont une RQTH - reconnaissance de travailleur handicapé - pour le ou les départements pour lesquels la mutation améliorera les conditions de vie de la personne en situation de handicap.

Cette bonification de 800 points s'applique pour un conjoint BOE ainsi qu'aux situations médicales graves d'un enfant.



La *vérité des prix* sur le temps de travail des enseignants !

Combien d'heures réelles travaillées sur une semaine par les enseignants et enseignantes du primaire? Le SNUipp-FSU lance une enquête flash du 12 au 16 novembre pour mettre en lumière la réalité du temps de travail réel hebdomadaire. Rentrez vos heures sur le compteur en ligne !

Lire la suite

L'enquête flash du SNUipp-FSU **ici**



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018
29 novembre (10h) au 6 décembre (17h) 2018



Première étape : activez dès MAINTENANT votre compte électeur -trice ! Cela prend 5 minutes !

Simple et rapide, n'hésitez pas si question ou difficulté ! Il est primordial d'avoir son compte électeur créé bien en amont du 29 car ce sera alors plus simple pour voter !

CREER VOTRE ESPACE ELECTEUR-TRICE: **ici**

D'autre part, les notices de vote arrivent dans les écoles et sont distribuées aux collègues par le directeur-trice.

- Elles sont arrivées par courrier à l'adresse personnelle pour les les collègues en CLM,CLD, congé de formation etc...
- Pour les RASED , ERUN et CPC les identifiants sont à retirer dans les circonscriptions.
- Pour les ERH c'est dans la circonscription ASH.
- Pour les BD ils reçoivent un mail sur la messagerie professionnelle .

Cette notice de vote vous fournit les éléments nécessaires pour voter par internet : **elle contient votre identifiant de vote qui est indispensable pour voter. Conservez-la.** Contactez nous si problème !

Si vous n'avez rien reçu au 14 novembre, vous pouvez obtenir un nouvel identifiant électeur en vous connectant à votre espace électeur : www.education.gouv.fr/electionspro2018 .

Le dossier complet du SNUipp-FSU **ici**



Signer l'appel à voter pour le SNUipp-FSU et la FSU!

Soutenez le SNUipp-FSU, SIGNEZ l'appel à voter ! **Cliquez ici**
Déjà 100 signataires !



Pour qui et pour quoi on vote !

On vote pour élire nos représentants qui portent notre voix dans les instances paritaires. Cela revêt un enjeu important. Alors au moment de voter, faites le bon choix... et faites confiance aux candidats.es présents.es sur les listes SNUipp et FSU.

Attention, il faut voter pour plusieurs scrutins !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES du **29 novembre au 6 décembre 17h**

Lire ici



Les AESH aux urnes !

Du 29 novembre au 6 décembre, les accompagnants AESH, ou en contrat CUI, comme tous les autres personnels, sont invités à élire leurs représentants face à l'administration au sein des CCP et CT.

Les besoins importants d'accompagnement pour assurer la scolarité des élèves en situation de handicap dans de bonnes conditions font que leur nombre dans les écoles et établissements a considérablement augmenté ces dernières années. Les AESH sont intégrés dans les équipes éducatives et leur rôle auprès des élèves est reconnu.

Ces personnels pourront élire leurs représentants pour siéger dans les commissions consultatives paritaires académiques (CCP) et dans les comités techniques académiques et ministériels. Les questions qui concernent les accompagnants sont traitées dans ces instances et la tenue de groupes de travail spécifiques permet d'obtenir des avancées en terme de gestion des personnels, des salaires ou des conditions de travail.

Car il est grand temps de se pencher sur ce métier qui, plus de quatre ans après la parution du décret fixant leurs conditions de recrutement et d'emploi, reste une simple fonction ou mission aux conditions de contractuelles.

Pour tout savoir sur les élections professionnelles, **Lire le "4 pages" AESH**

L'urgence d'un vrai statut

Un statut de la Fonction publique, un travail à temps complet et un meilleur salaire sont les préalables pour la reconnaissance d'un vrai métier. C'est ce que le SNUipp et la FSU revendiquent pour tous les accompagnants des élèves.

Faire le choix du SNUipp et de la FSU, c'est conforter un syndicalisme qui a fait de la reconnaissance de la profession l'une de ses batailles et qui s'est engagé dès le début à défendre les droits et les conditions d'emploi des personnels contractuels.



L'Université d'automne du SNUipp-FSU a tenu sa dix-huitième édition les 19, 20 et 21 octobre à Port-Leucate après plus de 400 participantes et participants et une vingtaine de conférences sur l'école et ses enjeux actuels.

18^e édition

L'UDA, l'Université d'automne du SNUipp-FSU, c'est la rencontre incontournable entre le monde de la recherche et celui de l'éducation.

La 18^e édition a abordé du 19 au 21 octobre prochains à Port-Leucate dans l'Aude différents thèmes liés au métier : liberté pédagogique, philosophie en classe, relation aux familles, climat de classe, inclusion, neurosciences, égalité des sexes, littérature jeunesse, langage, apprentissages...

En plénières sont intervenus Frédéric Saujat sur le pouvoir d'agir des enseignants, Sylvie Cèbe et Nathalie Bagilet sur la conception d'outils didactiques recherche / profession, Rémi Brissiaud sur le calcul et la résolution de problèmes, Denis Paget sur la liberté pédagogique. Mais il est possible de suivre également Laurent Lescouarch, Sylvie Plane, Laurence de Cock, Yvonne Chenouf, Pierre Périet et beaucoup d'autres.

L'UDA, aussi sur la page [Facebook](#) et sur [Twitter](#) avec le [#UDASNUIPP](#).

En vidéo

C'est ici



Colloque du SNUipp-FSU 06 : " reprendre la main sur le métier " jeudi 15 novembre

120 collègues inscrits à cette initiative !



Mesures de prévention et d'accompagnement des personnels enseignants du premier degré confrontés à des difficultés de santé.

Cela concerne 3 types de demandes possibles

Tout est ici

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question.
DOUBLES AU SNUipp-FSU POUR SUIVI

1) DEMANDE DE PRIORITE MEDICALE Mouvement intra-départemental 2019

ANNEXE 3 et certificats médicaux (sous pli cacheté) à retourner, avant le 25 janvier 2019

A noter que les priorités médicales, lorsqu'elles sont prises en compte, sont en principe accordées sur un vœu commune (ou secteur pour Nice) et non sur une école précise sauf avis expresse du service médical. Les affectations peuvent être prononcées soit à titre définitif soit à titre provisoire après étude de chaque dossier. Un groupe de travail se réunira à l'IA vers la mi avril (après donc la saisie des vœux sur l'prof par les collègues) pour étudier l'ensemble des demandes.

2) DEMANDE D'ALLEGEMENT DE SERVICE - Année scolaire 2019

ANNEXE 2 + PJ avant le 25 janvier 2019

L'an dernier, suite au suivi et aux interventions répétées du SNUipp auprès de l'IA, plus de 40 collègues ont pu « bénéficier » d'un allègement de service (l'IA avait prévu à l'origine 17 possibilités). Il faudra sans nul doute réitérer nos démarches syndicales pour l'an prochain pour réussir à obtenir satisfaction pour le plus grand nombre possible. A suivre...

3) DEMANDE D'AMENAGEMENT DU POSTE DE TRAVAIL

ANNEXE 1 et documents avant le 30 mars 2019

Copie des demandes au SNUipp-FSU.



**Postes adaptés de courte durée ou de longue durée pour la rentrée scolaire 2019
(année scolaire 2019 - 2020)**

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ! Un groupe de travail se réunira à l'IA pour étudier les demandes

COPIES au SNUipp-FSU pour suivi !

DATE LIMITE DE TRANSMISSION DES DOSSIERS COMPLETS à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, DIPE 2, bureau des CLM – CLD
par la voie hiérarchique
pour le 14 décembre 2018

Tout est ici



A VOS Agendas !

REUNION INFORMATION Syndicale spécial "REPLACANT-ES"

Mercredi 21 NOVEMBRE - 8h30 au local du SNUipp-FSU

Le guide spécial " remplaçants", élaboré par le SNUipp-FSU 06, a été finalisé et sera disponible !



Nos collègues de l'ICEM organisent ...

Démarrer Continuer en Pédagogie Freinet

**Stage du mardi 12 février 2019 au vendredi 15 février 2019
à Châteauneuf de Godogne dans le Vaucluse**

Mail: fcem-paca@icem-freinet.org

Nombre de places limitées. Inscriptions avant le 20 décembre 2018



Calendrier prévisionnel NOVEMBRE

Jeudi 15: Colloque du SNUipp-FSU 06 à l'UFR Staps, en présence de J.Bernardin et F.Popineau: "Ensemble, reprenons la main sur notre métier !" + Elections à l'ESPE

Samedi 17: Forum national : la maternelle, par celles et ceux qui la font vivre !

Mercredi 21: Réunion syndicale spéciale "remplaçants" 9 h au local du SNUipp-FSU à Nice

27 et 28: Colloque national du SNUipp-FSU à Paris "Enseigner : un métier d'exécutant ou de concepteur ? Quels savoirs et quelles pratiques pour démocratiser l'école ?"

Jeudi 29 : ouverture du scrutin (élections professionnelles) - Votez et faites voter pour les listes du SNUipp et de la FSU !



CALENDRIER PREVISIONNEL de quelques temps forts de l'année

25 janvier 2019 : CTSD (carte scolaire) 2nd degré

29 janvier : CAPD : Liste aptitude directeurs, 800 points (permutations informatisées), positions administratives

30 janvier 2019 : Groupe de travail carte scolaire

6 février 2019 : CTSD (carte scolaire) 1er degré

7 mars 2019 : CAPD : CAPPEI, DDEASS, Liste aptitude PE, promotions

13 mars 2019 : CTSD (carte scolaire) 2nd degré

Du jeudi 14 mars 2019 au lundi 25 mars 2019 : MOUVEMENT Ouverture IPROF / Saisie des vœux

Du 23 au 26 avril 2019: Groupe de travail mouvement: priorités médicales et barèmes

14 mai 2019 : CAPD mouvement TD, temps partiels, postes adaptés, Congés de formation

13 juin 2019: Groupe de travail carte scolaire

17 juin 2019 : Groupe de travail carte scolaire avec IA/ ajustements rentrée

4 juillet 2019 : CAPD Mouvement provisoire + Hors Classe



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook



CALCULEZ votre retraite: <http://www.snuipp.fr/Calculez-votre-retraite,10078>

PROLONGER SON ACTIVITÉ APRÈS LA LIMITE D'ÂGE : ATTENTION !

Pour les ex-instits devenus PE (avec au moins 15 ans de service d'instituteurs, conserver "le bénéfice de la limite d'âge"(60 à 62 ans selon la date de naissance) des actifs pour le calcul de leur pension est important. En cas de carrière incomplète et donc de possible décote, cela permet de bénéficier de l'âge d'annulation de la décote des actifs et non de celui des sédentaires, ce qui est plus avantageux.

Il faut formuler sa demande auprès de l'IA au moins 6 mois avant d'atteindre la limite d'âge.

Lire la suite et modèle de lettre

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> -

Mail : snu06@snuipp.fr Adresse : 34 avenue du docteur

Ménard 06 000 Nice - Tél : 04 92 00 02 00 - Fax : 04 93 35 75 52

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste , cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos